|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l’union des marchés des capitaux (DG FISMA) Direction D — Banques, assurances et criminalité financière  Unité D1 - Réglementation et surveillance bancaires |
| Numéro de poste Sysper: | 332898 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | [Almoro.RUBIN-DE-CERVIN@ec.europa.eu](mailto:Almoro.RUBIN-DE-CERVIN@ec.europa.eu) + 32 229 55008  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

FISMA.D.1 élabore et met en œuvre la législation de l’UE qui garantit que les banques européennes sont soumises à des exigences prudentielles rigoureuses et de pointe (par exemple, en matière de fonds propres et de liquidité) et sont soumises à une surveillance adéquate, contribuant ainsi, entre autres, à la capacité des banques à continuer de financer les entreprises et les ménages tant en période de conjoncture favorable qu’en période de conjoncture défavorable.

Les exigences sont en grande partie élaborées en tenant compte des normes internationales. L’une des tâches importantes de l’unité consiste donc à suivre et à développer la position de la Commission dans les enceintes internationales compétentes, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

L’unité travaille en étroite collaboration avec l’Autorité bancaire européenne (ABE) à l’élaboration de la législation d’application et à la mise en œuvre cohérente des règles bancaires dans l’ensemble de l’UE. L’unité est également responsable de la mise en œuvre du cadre du mécanisme de surveillance unique, ainsi que du cadre juridique applicable aux entreprises d’investissement, aux obligations garanties et aux conglomérats financiers. Notre unité compte environ 20 membres conviviaux et dynamiques.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un expert ayant une solide expérience en matière d’élaboration de politiques et de conseils techniques dans le domaine de la réglementation prudentielle des établissements de crédit, en particulier dans les domaines du risque de crédit et/ou du risque opérationnel.

Le candidat retenu devra produire une analyse rigoureuse et approfondie des politiques et expliquer les positions politiques de la Commission aux parties prenantes dans les enceintes européennes et internationales de surveillance et lors des négociations législatives à Bruxelles.

Notre équipe a besoin de lui pour:

* assister les collègues dans l’élaboration de politiques dans le domaine du risque de crédit/risque opérationnel et contribuer à l’élaboration législative de règles dans le domaine du risque de crédit/risque opérationnel, sous la supervision d’un administrateur (AD);
* assurer le suivi des propositions législatives dans le cadre du processus décisionnel interinstitutionnel, y compris l’adoption par la Commission, le Parlement européen et/ou le Conseil de l’Union européenne, en particulier en ce qui concerne les exigences en matière de risque de crédit/risque opérationnel applicables aux établissements de crédit;
* aider un administrateur à discuter de la législation au nom de la Commission avec les États membres et le Parlement européen dans le domaine d’activité de l’unité;
* assister, sous la supervision d’un administrateur, aux réunions de la Commission avec les parties prenantes externes, y compris les États membres, le Parlement européen et l’industrie;
* assister, sous la surveillance d’un administrateur, aux réunions de la Commission des organes et autorités de normalisation européens et internationaux (par exemple, ABE, BCE, Comité de Bâle);
* collaborer avec l’ABE et le MSU sur les questions d’interprétation juridique, y compris les questions et réponses dans les domaines liés aux exigences en matière de risque de crédit/risque opérationnel applicables aux établissements de crédit.
* fournir des informations et des conseils spécifiques concernant les règles applicables aux établissements de crédit en matière de risque de crédit/d’exigences en matière de risque opérationnel;
* mettre en œuvre, assurer et/ou contrôler la bonne mise en œuvre et/ou l’application correcte des politiques de l’UE dans le domaine des exigences en matière de risque de crédit/risque opérationnel applicables aux établissements de crédit, sous la surveillance d’un fonctionnaire AD;
* assister un administrateur dans la participation et/ou la représentation de la Commission au sein de comités consultatifs, de comités de gestion et/ou de comités de réglementation, de groupes de travail et/ou de tout autre groupe ad hoc; et
* rendre compte de la mise en œuvre et/ou de l’application des politiques de l’Union européenne.

Le candidat retenu devra également consacrer un temps considérable aux questions de mise en œuvre, y compris à l’adoption de la législation déléguée et d’exécution et aux questions d’interprétation du droit de l’Union.

Le candidat retenu rejoindra une équipe de collègues compétents et très motivés, qui sont très déterminés à entretenir de bonnes relations de travail et à entretenir un climat agréable et convivial. Étant donné que les priorités et la répartition du travail doivent rester flexibles dans l’environnement dynamique dans lequel l’unité travaille, la connaissance et l’intérêt du candidat retenu dans toute une série de domaines d’action et/ou la capacité d’adaptation revêtent une importance considérable.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu doit posséder:

* un diplôme (diplôme universitaire, formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent) dans le domaine de la finance, de l’économie ou du droit.
* Expérience attestée de travail, pendant au moins trois ans, au profit d’un employeur éligible dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision équivalentes à celles du groupe de fonctions AD, dans le domaine du risque de crédit/risque opérationnel;
* Excellente maîtrise de l’anglais, tant à l’oral qu’à l’écrit. Une bonne maîtrise du français ou de l’allemand serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)